

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 4  
Absents excusés : 6

Date de convocation : 16 septembre 2022

**Étaient présents :** M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON a donné procuration à Mme Karine WEBER ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 27 juin 2022.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 7.5-033/2022 : VERSEMENT D'UNE PARTICIPTION FINANCIÈRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (F.S.L.)**

Le Conseil Départemental de la Moselle sollicite chaque année les Communes pour une participation financière au F.S.L. Ce fonds permet d'accorder des aides financières aux personnes de la Commune qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité de payer des factures liées au logement (loyer, énergies, assurance locative...). Les aides sont attribuées en commission par les services du Conseil Départemental sur présentation des dossiers par les travailleurs sociaux (Centre Moselle Solidarité, Union Départementale des Associations Familiales et Centres Communaux d'Action Sociale).

La cotisation proposée par le Conseil Départemental est de 0,30 € par habitant. Cette cotisation représenterait : 316,20 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement de cette participation au fonds de solidarité lié au logement de la Moselle ;
- de l'autoriser à signer la convention relative à cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement de cette participation au Fonds de Solidarité Logement de la Moselle
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à cette subvention

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 27 septembre 2022  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20220926-2022DEL033-DE  
Reçu le 03/10/2022

